



La Vice-Présidente

Annecy, le **24 FEV. 2023**

Réf. : FGB.2023  
jointe)

Destinataires :  
Administrateurs du C.C.A.S. (cf liste

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Annecy, qui se tiendra le

**Jeudi 2 mars 2023 à 18 h 00**  
**Salle du Conseil Hôtel de ville de Cran-Gevrier**

#### ORDRE DU JOUR

1. Information sur les secours délivrés
2. Titres de transport pour les personnes en situation de handicap
3. Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
4. Réponses aux questions soulevées au précédent CA
5. Présentation de la mutuelle communale « Just »
6. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bénédicte SERRATE

Mme Bénédicte SERRATE, Maire-adjointe,  
Mme Karine PECCHEDDA, Maire-adjointe,  
M. Jean-Louis TOE, Maire-adjoint  
Mme Marie BERTRAND, Maire-adjointe  
M. Abdelrahim ALI YAGOUB, Conseiller municipal délégué  
Mme Alexandra BEAUJARD, Conseillère municipale déléguée  
Mme Christiane LAYDEVANT, Conseillère municipale  
M. Jean-Pierre CASSA, Administrateur  
Mme Fabienne GAUCHER, Administrateur  
Mme Françoise CLEMENT-FAVRE, Administratrice  
Mme Myriam FROGER, Administratrice  
M. Jean SORNAY, Administrateur  
M. Jean DOUCET, Administrateur  
M. Bertrand DE FLEURIAN, Administrateur  
M. François VAUDIN, Administrateur

**RAPPORT A L'ORDRE DU JOUR  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 2 MARS 2023**

**1. INFORMATION SUR LES SECOURS DELIVRES**

Un tableau récapitulatif des aides accordées vous sera présenté.

**2. TITRES DE TRANSPORT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

La délibération 2022-15 du 16 juin 2022 définissant les conditions d'octrois de titres de transport pour les personnes en situation de handicap doit être revue compte tenu du changement du montant de l'AAH.

En effet, le montant de l'AAH était jusqu'à présent réévalué chaque début d'année. La délibération a été validé en se basant sur le montant de l'AAH d'avril 2022 d'un montant de 919.86 €. Or l'AAH a été réévaluée en juillet 2022 et est passé à 956.65 €.

Il convient donc de délibérer de nouveau. Les modalités d'attribution de changeront pas, seul le montant de l'AAH sera modifié.

Afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires et pour sécuriser cet acte juridique, il est proposé de ne plus afficher le montant de l'AAH mais d'indiquer seulement dans les conditions de ressources que : « le montant du quotient familial ne doit pas dépasser le dernier montant de l'AAH.

**3. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B)**

Première étape du cycle budgétaire annuel, le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) est un document qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS, et de proposer des orientations pour l'exercice de l'année à venir.

Le ROB, présenté par le Président ou la Vice -Présidente, doit faire l'objet d'un débat au sein du conseil d'administration.

Ce débat permet aux administrateurs de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget de l'exercice à venir.

Il est aussi l'occasion d'informer les administrateurs sur l'évolution financière du CCAS, en tenant compte des projets en cours et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les prévisions des dépenses et des recettes.

La proposition de rapport vous sera jointe ultérieurement, ce rapport dépendant de la réalisation de celui de la Ville, qui ne sera finalisé qu'en début de semaine prochaine.

#### **4. REPONSES AUX QUESTIONS SOULEVEES AU PRECEDENT CA**

- Participation du CCAS aux webinaires des Comités de quartiers
- Diffusion de la revue UNCCAS

#### **5. Présentation de la mutuelle communale « Just »**

Présentation par Bénédicte SERRATE d'une possibilité aux annéciens d'adhérer à la mutuelle Just.

#### **6. Questions diverses**